FO Com

L'info RETRAITÉS PRÉRETRAITÉS

NOVEMBRE 2026 - **N°88**

SOMMAIRE

01 ÉDITO

02 INFORMATION SOCIALE
- Info cotisations, à savoir
- Non à la désindexation des pensions ! Non à la remise en cause de l'abattement fiscal de 10 % !

03 INFORMATION SOCIALE
- Bon à savoir : aide au logement !

04 INFORMATION PRATIQUE
- Les comités d'oeuvres sociales, une idée ancienne pour des besoins toujours actuels

05 INFORMATION SANTÉ
- Les bienfaits inattendus... de la marche arrières !

06 PROBLÈME DE SOCIÉTÉ
Page 06
- Coup de rabot sur ma « Primerévnov' »

Page 07
- « Fable sur l'imprévoyance face aux crises »
- Souveraineté numérique

08 HOMMAGE AUX MILITANTS DISPARUS
- Hommage à notre camarade Jean-Luc Eugénie, un militant attachant
- Liste des décédés

Directeur de la publication
- GÉRARD ALBESSART

Rédacteur en chef
- RAYMOND DENOYELLE

Rédaction
- PIERRE FILLAUD
- JEAN-PIERRE BORIE
- JACQUES PITIOT
- JEAN-CLAUDE BRETON
- JEAN-LUC BURGAIN
- CHRISTIANE CHAPARD
- JEAN-MATHIEU CANNICCIONI

Les retraités ne se laisseront pas dépouiller !

Une fois de plus les retraités subissent une nouvelle attaque frontale visant à la fois à désindexer les pensions et à réduire le plafond de l'abattement fiscal de 10 % sur les revenus, voire à carrément le supprimer.

Nos dirigeants et leurs complices politiques estiment que les retraités profitent, depuis longtemps, de retraites bien trop généreuses. Leur hypocrisie est sans limites. Leur gestion catastrophique, les avantages fiscaux accordés aux plus riches et aux grandes entreprises (suppression de l'ISF, exonérations des cotisations sociales, milliards d'aides publiques versées sans contrepartie), voilà la véritable cause du marasme ambiant.

Les retraités n'en sont en rien responsables !

Le mantra de nos dirigeants (rassurez-vous, à l'abri du besoin) est qu'avec 1260 € bruts de pension, un retraité peut se passer d'une revalorisation indexée sur l'inflation. Quant à ceux qui perçoivent plus de 2034 € bruts, ils font partie, d'après le Ministre de l'Économie, de la catégorie des gens aisés (comprendre : qu'il faut taxer sans scrupule) « Calomniez, calomniez, il en reste toujours quelque chose » !

Depuis plus de 20 ans, l'indexation des pensions sur l'inflation réelle a été rarement respectée ce qui nous a fortement pénalisé. Il est bon, par ailleurs, de rappeler que l'abattement fiscal de 10 % mis en place en 1978 par Raymond Barre, alors premier ministre, était prévu pour équilibrer les possibilités de déduction avec celles des salariés, des entreprises et des commerçants et non, comme on voudrait nous le faire croire, au titre de frais professionnels. La perte de pouvoir d'achat subie, depuis 15 ans, par les retraités, est, au moins, égale à 5 mois de pension.

Les salariés, qui voient aussi diminuer leur pouvoir d'achat, s'inquiètent face à la crise et à la menace de nouvelles réformes visant à aggraver les modalités de départ en retraite, à instaurer un régime par points ou par capitalisation. Relevons, d'ailleurs, que donner suite à ces deux hypothèses ne règlerait en rien, c'est factuellement prouvé, la question du manque de ressources nécessaires pour compenser les effets négatifs générés par la diminution du nombre de cotisants.

Actifs et retraités, nous devons réagir et nous battre, ensemble, pour défendre et améliorer nos acquis sociaux et notre pouvoir d'achat, arracher le droit de vivre décemment de notre pension, de notre salaire, d'être en bonne santé.

Nous devons pérenniser la retraite par répartition. Pour ce faire, toutes les ressources doivent être mises à contribution, y compris celles volontairement « oubliées » (dividendes - reprise sur les aides aux entreprises – taxation de l'optimisation et de l'évasion fiscales).

Retraités, soyons mobilisés pour préserver notre modèle social, exigeons le maintien intégral de l'indexation des pensions et de l'abattement fiscal !

Gérard Albessart

INFO COTISATIONS, À SAVOIR

Compte-tenu que, conformément aux nouveaux statuts qui régissent notre Fédération, il n'existe plus de structure départementale, deux changements sont à prendre en compte :

1. Les adhérents non prélevés peuvent recevoir leur « appel à cotisation » sur un imprimé dont l'en-tête ne correspond pas à leur département de résidence. Il en est de même, le cas échéant, pour l'enveloppe réponse.

2. Les adhérents prélevés ne recevront plus automatiquement, au moins pendant un certain temps, aux alentours du 5 janvier et du 5 juillet, l'imprimé, émanant de la Fédération, les informant du montant du prélèvement opéré sur leur compte le 26 janvier et le 26 juillet. Ces dates restent d'actualité. Il est à retenir que, si la somme due en janvier est un peu plus élevée, c'est parce qu'elle comprend le règlement de la carte syndicale.

Non à la désindexation des pensions !
Non à la remise en cause de l'abattement fiscal de 10 % !

Signez la pétition (retournez les signatures à FO Com secteur Retraités, 60 rue Vergniaud 75640 Paris 13)

Nom	Prénom	Signature

Pour la signer vous pouvez aussi aller sur le site :

http://www.leslignesbougent.org/petitions/non-a-la-desindexation-des-pensions-24288/

Bon à savoir !



Le logement pèse de plus en plus lourd dans le budget des Français. Face à cet enjeu, FO Communication s'engage et agit aux côtés des salariés et fonctionnaires, actifs et retraités.

Avec La Poste, premier contributeur à la PEEC (**P**articipation des **E**mployeurs à l'**E**ffort de **C**onstruction), nous partageons un objectif commun : mieux accompagner tous les postiers. Ensemble, nous faisons avancer des solutions concrètes.

Résultat : un Service Logement renforcé, avec plus de 40 professionnels mobilisés en Île de France et en régions, qui se consacrent entièrement aux problèmes afférents au logement des postiers.

Grâce à l'action menée, les retraités peuvent aussi être accompagnés jusqu'à 3 ans (délai qui, pour FO, doit se transformer en possibilité permanente) après leur départ de La Poste dans les domaines suivants :

- Aide à la recherche de logement (social, intermédiaire ou privé),
- Accès aux aides nationales (travaux, prêts, mobilité...),
- Soutien en cas de situation d'urgence.

➔ Le Service Logement La Poste, c'est une équipe et un réseau mobilisé pour répondre à tous les besoins des postiers !

Un besoin, une question logement ? Contactez le SLP:
Tél. 01 48 87 01 30
E-mail : retraites.logement@laposte.fr

Chez FO Communication aussi nous avons fait le choix de mettre le logement au cœur de l'Action Sociale !

Pour toute question, chaque adhérent peut à présent contacter l'un des membres de notre équipe :



Patrick Lacoste
patrick.lacoste@labanquepostale.fr
07 89 45 78 17



Isabelle Gobert
isabelle.gobert@laposte.fr
06 43 36 10 99
Administratrice Action Logement



Hannelore Hamann
hannelore.hamann@laposte.fr
06 37 81 04 62

FO Communication s'inscrit pleinement dans les revendications de Force Ouvrière, issues du congrès confédérale de 2026 : faire du logement une priorité syndicale.

Une décision forte, portée au plus haut niveau de l'organisation, **sous l'autorité directe du secrétaire général, Frédéric Souillo**t, avec un objectif clair : **une action durable, cohérente et déterminée au service de tous.**

Nous nous félicitons de la nomination d'Isabelle Gobert au poste d'Administratrice Action Logement Groupe. Cela renforcera notre impact et nos actions en faveur de nos adhérents et des salariés !

☛ **FO Communication : agir ensemble pour mieux se loger.**

LES COMITÉS D'ŒUVRES SOCIALES, UNE IDÉE ANCIENNE POUR DES BESOINS TOUJOURS ACTUELS

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la reconstruction matérielle, économique et sociale s'accompagne de pénuries, d'une crise du logement et de grandes difficultés pour les familles. Dans ce contexte, l'action sociale s'impose comme un instrument essentiel de solidarité collective. C'est dans cet esprit que nos prédécesseurs créent les **comités d'œuvres sociales (COS)**.

Les premiers COS répondent à des besoins immédiats : aide alimentaire, vêtements, secours financiers, accès aux soins, vacances pour les enfants et soutien aux familles. Progressivement, leurs missions s'étendent aux loisirs, à la culture, au sport, aux voyages, à la billetterie ainsi qu'à l'accompagnement des agents lors des étapes importantes ou difficiles de leur vie.

Leur développement s'inscrit dans un double héritage : les réseaux d'entraide issus de la Résistance et l'élan social de la Libération. Les réformes de 1945 et 1946 — création de la Sécurité sociale, statut général des fonctionnaires et comités d'entreprise — consacrent l'idée que la reconstruction du pays doit également améliorer les conditions de vie des travailleurs.

Dans les collectivités et les administrations, les COS se structurent souvent sous la forme d'associations régies par la loi de 1901, afin de mutualiser leurs moyens. La création, en 1967, du **Comité national d'action sociale (CNAS)** constitue une étape majeure : elle favorise un accès plus équitable aux prestations pour les agents territoriaux, notamment dans les petites collectivités.

Au sein des PTT, les œuvres sociales se développent progressivement grâce à l'action conjointe de l'État, des organisations syndicales, des mutuelles, des associations et des initiatives locales. Les priorités portent alors sur la restauration administrative, le logement, les foyers de jeunes agents, les colonies de vacances, les arbres de Noël, les loisirs et l'aide aux familles.

La création des comités sociaux et économiques (CSE) à La Poste et à Orange marque une évolution importante de ce modèle et de la gouvernance de l'action sociale. La Fédération nationale des COS a rejoint le collectif national « Groupe ADICOLOVA », tout en pérennisant les mêmes objectifs, qui sont ceux mis en exergue par FO :

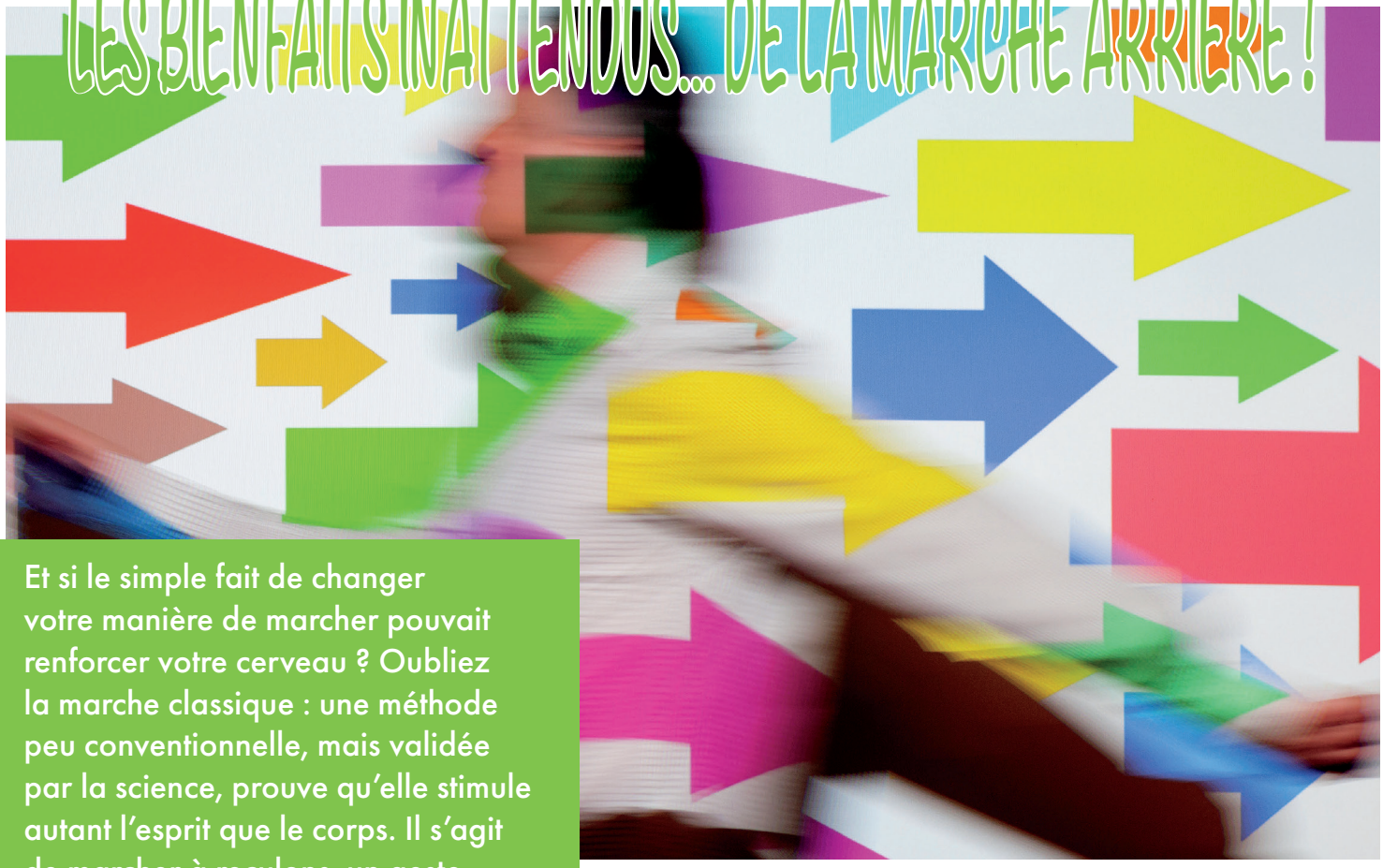
Quels que soient le mode de gestion ou le contexte économique et politique, les priorités demeurent inchangées : soutenir les personnels, favoriser leur accès aux aides, aux loisirs, aux vacances et à la culture, et préserver autant que possible le principe fondamental de solidarité.

Pour découvrir les offres proposées ou identifier les COS toujours en activité, consultez le site dédié :

www.dicolova.com

DICOLOVA
Groupement d'Associations Dicolova
Loisirs et Vacances
dicolova.com

LES BIENFAITS INATTENDUS... DE LA MARCHE ARRIÈRE !



Et si le simple fait de changer votre manière de marcher pouvait renforcer votre cerveau ? Oubliez la marche classique : une méthode peu conventionnelle, mais validée par la science, prouve qu'elle stimule autant l'esprit que le corps. Il s'agit de marcher à reculons, un geste surprenant aux effets insoupçonnés.

Un entraînement mental déguisé en activité physique

- Marcher en arrière n'est pas naturel. C'est précisément ce qui en fait un puissant stimulant pour le cerveau. En obligeant à rester attentif à chaque pas, cet exercice sollicite des zones cérébrales habituellement peu actives. Résultat : **la concentration, la mémoire et la coordination se renforcent.** Certaines recherches montrent même que cette pratique pourrait contribuer à **prévenir les troubles cognitifs liés à l'âge**, en mobilisant des fonctions mentales comparables à celles stimulées par les jeux de logique ou des énigmes.
- **Plus de calories brûlées** que lors d'une marche normale,
- **Un travail musculaire ciblé** sur les jambes et les fessiers,
- **Un soulagement articulaire,** particulièrement apprécié par ceux qui souffrent de douleurs au dos ou aux genoux.

Cette technique est même utilisée en rééducation pour restaurer l'équilibre et améliorer la mobilité.

Comment intégrer cette pratique au quotidien ?

Pas besoin de matériel ni d'abonnement sportif. Commencez dans un lieu sécurisé, comme un couloir dégagé ou un tapis de marche. Avancez lentement, sans chercher la vitesse. Une fois à l'aise, vous pourrez augmenter la durée ou tester l'exercice en extérieur, dans un parc calme par exemple.

Une habitude simple pour vieillir en meilleure santé

Quelques minutes de marche à reculons par jour suffisent à obtenir des résultats visibles. Ce geste, en apparence anodin, agit en profondeur sur la santé cérébrale et physique. Il pourrait même devenir une habitude clé pour rester vif et mobile plus longtemps.

Des effets bien au-delà du cerveau

Cet exercice ne se limite pas à l'esprit. Il offre aussi des bénéfices physiques étonnants :

En adoptant ce mouvement inattendu, vous offrez à votre cerveau et à votre corps un entraînement complet... sans effort supplémentaire. Pourquoi ne pas tenter l'expérience dès aujourd'hui ?

COUP DE RABOT SUR MA « PRIMERÉNOV' »



Depuis le 1er septembre 2026, certains projets de rénovation énergétique, à la suite du décret publié le 25 août dernier, se trouvent désormais écartés du dispositif « MaPrimeRénov'». Ce texte marque un infléchissement notable dans l'attribution des aides publiques, en resserrant les conditions d'accès autour d'objectifs énergétiques plus strictement définis.
Ainsi, l'aide accordée au titre d'une rénovation d'ampleur ne pourra plus être versée lorsque, à l'issue des travaux réalisés dans une maison individuelle, un système de chauffage au gaz demeure en place. Cette évolution traduit la volonté des pouvoirs publics d'accompagner plus résolument la transition vers des modes de chauffage décarbonés.
Elle s'inscrit, plus largement, dans le plan d'électrification porté par le Gouvernement, qui entend réduire progressivement la dépendance aux énergies fossiles dans l'habitat.

À compter de cette date, les ménages concernés ne pourront donc plus prétendre à cette aide pour les installations ou équipements suivants :

- un équipement indépendant de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire fonctionnant au bois ou à d'autres biomasses ;
- une pompe à chaleur exclusivement dédiée à la production d'eau chaude sanitaire ;
- un système de ventilation pris isolément ;
- un équipement de chauffage ne répondant plus aux critères nouvellement retenus ;
- un équipement de fourniture d'eau chaude sanitaire utilisant l'énergie solaire thermique ou des capteurs solaires hybrides, sauf dans les territoires d'outre-mer où des dispositions particulières demeurent applicables.

En définitive, cette nouvelle restriction ne saurait être accueillie sans réserve. Si la transition énergétique constitue une nécessité incontestable, elle ne peut se construire au prix d'une mise à l'écart brutale de ménages déjà confrontés à la hausse du coût de la vie, notamment pour l'énergie, en général, à la complexité des démarches administratives et au poids financier des travaux. L'État doit accompagner la transition, pas sanctionner et exclure systématiquement.

Une politique publique juste ne peut se contenter de fixer des objectifs ambitieux. Sauf à ce que ça ne soit que des effets d'annonce, elle doit donner à chacun les moyens réels de les atteindre.

Pour Force Ouvrière, à défaut, « MaPrimeRénov' » risque de devenir moins un levier de progrès qu'un dispositif réservé à ceux qui peuvent déjà se permettre de rénover.

NB : *vous pouvez consulter l'exhaustivité des nouvelles conditions d'octroi de MaPrimRenov sur les sites :*

=> https://www.maprimerenov.gouv.fr/

=> https://www.anah.gouv.fr/

=> https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35584

=> https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/eco-pret-taux-zero-eco-ptz

« Fable sur l'imprévoyance face aux crises »



La France, ayant chanté pendant toutes ces années, se trouva fort dépourvue lorsque les incendies furent venus. Elle manquait alors de pompiers, de Canadairs, de véhicules, et de matériel pour faire face à l'urgence.

On lui posa la question : Que faisiez-vous avant le temps chaud ?

- Nuit et jour, à tout venant, je chantais, je dansais, je m'amusais.
- Je fabriquais des feux d'artifice, des paquebots et des Airbus pour me promener.
- Je construisais des stades, des salles de concert, des médiathèques et des stations de ski pour me divertir.
- J'organisais des Jeux olympiques, des Coupes du monde et des festivals à volonté.
- Je regardais, à la télévision, défiler le 14 juillet les avions, les véhicules et les personnels de l'armée.

Avez-vous épargné, dit-on à cette gaie luronne ?

- Je rémunérais largement les sportifs, les artistes, les grands patrons, les plus riches et les responsables politiques. Combien d'argent ai-je dépensé pour m'amuser ?
- Pendant ce temps, j'accompagnais l'exportation de nombreuses grandes entreprises dans la délocalisation, au détriment de l'emploi et des corps intermédiaires.

Morale

- Que dois-je faire maintenant ? Continuer ainsi ?

Ah ! Vous chantiez ? J'en suis fort aise....Eh bien ! Regardez brûler maintenant...

SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE : LE RAPPORT QUI CHIFFRE NOTRE DÉPENDANCE !

Dans le silence des câbles, des serveurs et des salles blanches, se joue une bataille moins visible que les autres : celle d'une souveraineté promise, mais encore captive de dépendances industrielles, budgétaires et stratégiques.

Un rapport parlementaire chiffre une évidence : la France dépend des géants américains du numérique bien plus qu'elle ne le pensait. Après 45 auditions, la commission d'enquête de l'Assemblée nationale, chiffre à 264 milliards d'euros les achats de logiciels et d'espace de Cloud des entreprises européennes aux Américains. Nos administrations dépendent quasi exclusivement de trois fournisseurs, Microsoft, VMware et Oracle.

En outre, les dépenses publiques vers ces acteurs extra-européens atteignent, annuellement, 1,5 milliard d'euros. Autre signal : sur les 15 gigawatts réservés par RTE (Réseau de Transport d'Électricité) pour alimenter les centres de données, à peine 1,4 gigawatt revient à des acteurs européens.

Le rapport appelle à une riposte ferme : décréter, sans délai, un moratoire sur les centres de données, notamment américains, qui renforcent la mainmise d'acteurs extra-européens. Il ne suffit plus d'afficher une souveraineté de principe, il faut reprendre la construction et le contrôle des infrastructures numériques qui façonneront l'économie de demain.

JEAN-LUC EUGÉNIE, UN MILITANT ATTACHANT



C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès, à l'âge de 77 ans, de notre camarade Jean-Luc EUGENIE, militant FO Com des Landes. Entré en 1975 comme inspecteur à France Télécom, il adhère à FO PTT. Pendant sa carrière, il est responsable de plusieurs Agences Commerciales au sein de la région, notamment à Bordeaux et à Périgueux. Il termine sa carrière comme directeur national des services après-vente des Télécom, à LANNION.

Sa carrière professionnelle n'a jamais été un frein à son militantisme !

À son arrivée dans les Landes, comme retraité, il poursuit son engagement au sein de FO et, pendant plus de 15 ans, il est le secrétaire de la commission retraités des Landes. Homme dévoué, attaché aux valeurs humaines et de solidarité, il se met au service d'Azuréva et de la Mutuelle où il occupe le poste de Trésorier puis de vice-président du comité de section.

Depuis plusieurs mois, Jean Luc se battait contre la maladie. Avec détermination et courage, il continuait à assister aux réunions syndicales ainsi qu'à celles de la Mutuelle ou d'Azuréva. Avec l'éloquence d'un tribun bien affirmé, il aimait marier les formules oratoires et le verbe et répondait toujours présent lors des manifestions quand il s'agissait de porter les pancartes de Force Ouvrière.

Jean-Luc était un camarade très attachant et haut en couleur. Sa dynamique, son érudition dans nos assemblées et ses convictions restent bien présentes. Il laisse un souvenir prégnant de son passage au sein de FO Com et dans Les Landes.

HOMMAGE AUX MILITANTS DISPARUS

- M James ARAMBURU (Seine-Maritime)
- Mme Marie-France BARADAT (Pyrennées Atlantiques)
- M Paul CHANOVE (Drome)
- M Daniel COULON (Loir et Cher) Ancien SD du Loir et Cher
- M Jean-François DECHEZLEPRETRE (Finistère)
- M Hervé DEVILLE (Doubs)
- M Jacques LAFFONT (Gers)
- Mme Colette LUCAS (Hérault)
- M Francis PANCKOUCKE (Pas-de-Calais)
- M André VERNISSE (Côté d'Or)

À LEURS FAMILLES, À LEURS PROCHES ET AUX SYNDICATS CONCERNÉS, NOUS PRÉSENTONS NOS SINCÈRES CONDOLÉANCES ET LES ASSURONS DE NOTRE SYMPATHIE ATTRISTÉE.